

## COMMUNE DE FRONCLES

---ooOoo---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2017

Le dix-sept février deux mille dix-sept, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

#### **Présents :**

M. Patrice VOIRIN, Mmes AMAR Céline, Christelle BLANC, Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Séverine DURNE, Isabelle PELTIER, Virginie REBOUT, Chantal VAUTHIERS, MM. Jean-Louis BERNAND, Jean-Pierre DERREZ, Stéphane JAUVAIN, Gilbert KUHNER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Pascal SCHMITT

#### **Absent excusé ayant donné procuration :**

Mme Annie WYSOCKI à M. Patrice VOIRIN

**Absent :** M. Jacques RAGOT

**Secrétaire :** M. Luc NOIROT

### RÉSUMÉ

Le procès verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

M. JAUVAIN souhaite apporter une précision sur le compte rendu précédent, au paragraphe questions diverses : Le niveau décisionnel du nouvel EPCI (Communauté d'Agglomération) s'éloigne des possibilités d'influence du conseiller municipal. Ce phénomène me semble mettre la démocratie en danger.

#### **1) Désignation des membres du Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (S.M.B.M.A)**

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le projet de périmètre du syndicat mixte issu de la fusion des SIAHS Marne Perthois, de la Vallée de la Blaise, de Marne Vallage, de Marne Barrois Vallée, de la Vallée de la Suize, et du bassin de Marne Amont, tel que défini par le schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Marne, a été adopté par arrêté du 29 mars 2016.

Le nouveau syndicat mixte fermé issu de la fusion des 6 syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique se nomme désormais « Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents ».

Le siège social de ce syndicat sera basé en Mairie de Joinville.

Les conseillers municipaux ont ainsi élu M. Jean-Louis BERNAND comme délégué **titulaire** et M. Gilbert KUHNER comme délégué **suppléant** ; tous deux siégeront au nouveau conseil syndical issu de la fusion.

#### **2) Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs**

La nouvelle agglomération issue de la fusion des Communautés de Communes du Bassin Nogentais, du Bassin de Bologne Vignory Froncles et de l'Agglomération de Chaumont est soumise de plein droit au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les communes ne percevront plus les produits de fiscalité professionnelle tels que la CFE (cotisation foncière des entreprises), la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée), la TASCOM (taxe sur les

surfaces commerciales), l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la TAFNB (taxe additionnelle au foncier non bâti) et percevront en contrepartie des attributions de compensation.

Une commission intercommunale des impôts directs est donc créée.

La commission sera composée outre le président de l'EPCI de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants qui seront désignés par le directeur départemental des finances publiques. L'EPCI proposera une liste de 40 noms (20 titulaires, 20 suppléants) sur propositions des communes membres qui doivent elles-mêmes délibérer.

Pour la commune de Froncles, deux membres ont été élus pour participer à cette commission intercommunale des impôts directs. Il s'agit de M. Jean-Louis BERNAND et de M. Gilbert KHUNER.

### **3) Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Suite à la création de la communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de constituer entre l'agglomération et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'agglomération qui en détermine la composition à la majorité des 2 tiers. Elle est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées, à savoir que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI.

Pour notre commune, il convient de désigner 2 membres titulaires et un membre suppléant qui siègeront à la CLECT.

Les membres du Conseil Municipal ont élu :

- M. Patrice VOIRIN – Titulaire
- M. Luc NOIROT – Titulaire
- M. Jérôme LEJOUR - Suppléant

qui siègeront à la CLECT.

### **4) Désignation des représentants dans le collège public du comité de programmation LEADER**

Les élus de la nouvelle agglomération de Chaumont siègeront en qualité de Maire de leur commune au Comité de programmation LEADER. M. le Maire rappelle que le comité de programmation est l'instance décisionnelle du programme européen LEADER. Il a vocation en particulier à octroyer les subventions aux porteurs de projet qui déposent une demande.

Le Conseil Municipal a décidé de désigner :

M. Patrice VOIRIN membre titulaire du collège public du Comité de programmation LEADER du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

### **5) Régime indemnitaire**

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux est fondé sur l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et sur le décret d'application n°91-875 du 26 septembre 1991.

Conformément au décret du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat et au décret du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP.

Sur proposition de la commission du personnel qui s'est réunie le 15 février dernier, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

## **6) Approbation du nouveau règlement du Centre Socio Culturel**

Pour une meilleure gestion de nos salles, le Maire propose de modifier le règlement intérieur des salles du Centre Socio Culturel notamment les articles 4 sur la réservation et 13 sur la remise des clés et les états des lieux.

A l'unanimité, les conseillers municipaux approuvent les modifications apportées au règlement du Centre Socio Culturel.

## **7) Cession d'une parcelle**

Par courrier du 31 janvier 2017, le président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours demande la cession d'une parcelle communale d'une superficie de 2 a 16 ca en vue de l'extension de la caserne des pompiers.

La cession de cette parcelle sera effectuée soit par acte administratif soit par acte notarié qui sera à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la cession de la parcelle à l'euro symbolique au Service Départemental d'Incendie et de Secours et autorisent le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

## **8) Actualisation des frais de chauffage des logements communaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la régularisation des frais de chauffage des logements communaux de l'année 2016 et l'actualisation des provisions mensuelles sur les charges de chauffage au titre de l'année 2017.

## **9) Demandes de subventions**

- **Voyage scolaire à Munich**

Dans le cadre de la découverte de la culture allemande à travers la visite d'une grande ville et pour progresser dans la compréhension et l'expression en allemand, le collège Marie Calvès organise du 15 au 19 mai 2017, pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> germanistes, un voyage à Munich.

La somme demandée aux familles s'élève à 250 € après participation du foyer socio éducatif du collège et 24 enfants de Froncles sont susceptibles de participer à ce voyage.

La commune se propose de participer à hauteur de 62,50 € par enfant, ce qui représente un budget total de 62,50 € x 24 enfants = 1 500 €.

Mme Christelle BLANC, personnellement intéressée, ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la somme de 62,50 € par enfant participant au voyage, ce qui représente une participation totale de 1 500 € pour la commune.

- **Voyage à Paris**

L'association « l'Amicale des Anciens Combattants et Porte-Drapeaux de Colombey les Deux Eglises » organise un voyage à Paris pour le ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe le 24 mai 2017.

Il a été proposé au Principal du Collège Marie Calvès de se joindre au Collège de Colombey les 2 Eglises et 22 élèves de 4<sup>ème</sup> du collège de Froncles participeront à cette journée.

Il est demandé à la commune de Froncles une participation financière pour le coût supplémentaire lié au trajet.

Les membres du Conseil Municipal décident de participer à hauteur de 150 € pour cette journée.

### **EXERCICE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire fait part des ventes survenues sur la Commune pour lesquelles il n'a pas exercé de droit de préemption urbain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. JAUVAIN revient sur le programme LEADER : Il considère que les lettres d'information du Pays de Chaumont ne mettent pas assez en évidence les actions déclinées aux bénéfices des habitants de son territoire. Il invite donc le représentant nouvellement élu à axer largement la communication du syndicat mixte sur les services apportés aux habitants.

Mme DURNÉ s'interroge sur l'avenir de notre école primaire et du collège. Elle s'inquiète notamment de la future fermeture d'une classe à l'école élémentaire. M. VOIRIN précise que la fermeture a déjà été repoussée et qu'au vu des effectifs actuels, soit un manque de 17 élèves, la fermeture d'une classe paraît malheureusement inévitable pour la rentrée prochaine.

M. Patrice VOIRIN propose une motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Marcel Fournier qui est adoptée à l'unanimité.

Suite aux remarques de Mme Sévérine DURNE, M. Stéphane JAUVAIN considère que le confortement de l'attractivité de notre commune demande une vision portée sur l'avenir en s'appuyant sur ses atouts et en adoptant un état d'esprit enthousiaste.

**La séance est levée à 20 h 40.**

Le Maire,

Dr P. VOIRIN